

MAIRIE DE PRAYSSAS

Lot-et-Garonne

☎ 05.53.95.00.15 📠 05.53.95.93.59

mairie.prayssas@wanadoo.fr

FICHE D'INSCRIPTION CANTINE ET/OU GARDERIE PERISCOLAIRE

Année scolaire 2023/2024

ELEVE

Classe :

NOM : PRENOM :

Sexe : M F Né(e) le : Lieu de naissance :

Adresse :

Code Postal : Commune :

RESPONSABLES LEGAUX

Numéro d'allocataire CAF :

RESPONSABLE LEGAL 1 ou AUTRE :

Nom :

Nom marital (nom d'usage) : Prénom :

Situation Familiale : Mariée Célibataire Divorcée Union libre Pacsée Autre :

Adresse (si différente de celle de l'élève) :

Tél. domicile : Portable : Mail :

Profession : Téléphone travail :

Nom et ville employeur :

RESPONSABLE LEGAL 2 ou AUTRE :

Nom : Prénom :

Situation Familiale : Mariée Célibataire Divorcée Union libre Pacsée Autre :

Adresse (si différente de celle de l'élève) :

Tél. domicile : Portable : Mail :

Profession : Téléphone travail :

Nom et ville employeur :

INSCRIPTION CANTINE

OUI

NON

- Fréquentera la cantine tous les jours sans exception
- Fréquentera la cantine régulièrement le(s) : lundi Mardi Jeudi Vendredi

En cas d'absence justifiée et signalée de votre enfant, les 2 premiers jours seront facturés (la commande des repas étant déjà effectuée). A partir du 3^{ème} jour d'absence, les repas vous seront décomptés. Toute absence non signalée vous sera facturée.

Merci de signaler une absence par écrit à l'école (cahier des enfants) ou par mail au secrétariat de mairie.

A compter du 01/09, la commune met en place la tarification sociale des cantines. Les tarifs évoluent, ils sont calculés en fonction de votre quotient familial ; merci de bien vouloir nous fournir votre **ATTESTATION DE QUOTIENT FAMILIAL** sous pli cacheté.

| Tranche | Quotient familial | Tarif repas commune | Tarif repas hors commune |
|---------|--|---------------------|--------------------------|
| T1 | Inférieur ou égal à 1000 € | 1,00 € | 1,00 € |
| T2 | De 1001 € à 1600€ | 3,95 € | 4,20 € |
| T3 | A partir de 1601 et NON RENSEIGNÉ | 4,10 € | 4,40 € |

ALIMENTATION

Problèmes particuliers à signaler concernant votre enfant :

Allergies alimentaire :

Autres spécificités :

Pour toute allergie alimentaire, des dispositions spécifiques doivent être prises en accord avec le médecin de famille, le directeur de l'école, l'enseignant de l'enfant, la municipalité et les parents. Un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) sera établi. Un enfant atteint d'une allergie pourra être autorisé par la commune à consommer un panier repas préparé par ses parents.

INSCRIPTION GARDERIE Horaires : 7h30 à 9h00 et 16h30 à 18h30

OUI NON

Deux choix sont proposés :

Abonnement 20 /mois : tarif fixe quel que soit le nombre de jour de présence sur le mois.

Garderie occasionnelle 2,80 € /jour : Toute séance commencée est due. La facturation sera établie sur le nombre de jours de fréquentation (exemple 10 jours de garderie : 10 x 2.80€ = 28€)

Le choix de l'abonnement mensuel se fait dès la rentrée en septembre et sera un engagement pour l'année scolaire (sauf cas particulier).

➤ Fréquentera la garderie tous les jours sans exception le matin le soir

➤ Fréquentera la garderie régulièrement le(s) :

lundi matin (heure) : Soir (heure) : **Mardi** matin (heure) : Soir (heure) :

Jeudi matin (heure) : Soir (heure) : **Vendredi** matin (heure) : Soir (heure) :

PERSONNES HABILITEES A VENIR CHERCHER L'ENFANT A L'ISSUE DE LA GARDERIE :

➤ Nom—Prénom..... ☎.....

Lien avec l'enfant :

FACTURATION :

➤ **Au nom du responsable legal 1**

➤ **Au nom du responsable legal 2**

➤ **Aux deux nom**

(Cocher une case)

Date :

Signature obligatoire du ou des responsables légaux :

Pour toute modification en cours d'année scolaire, vous devez remplir un nouveau dossier d'inscription.